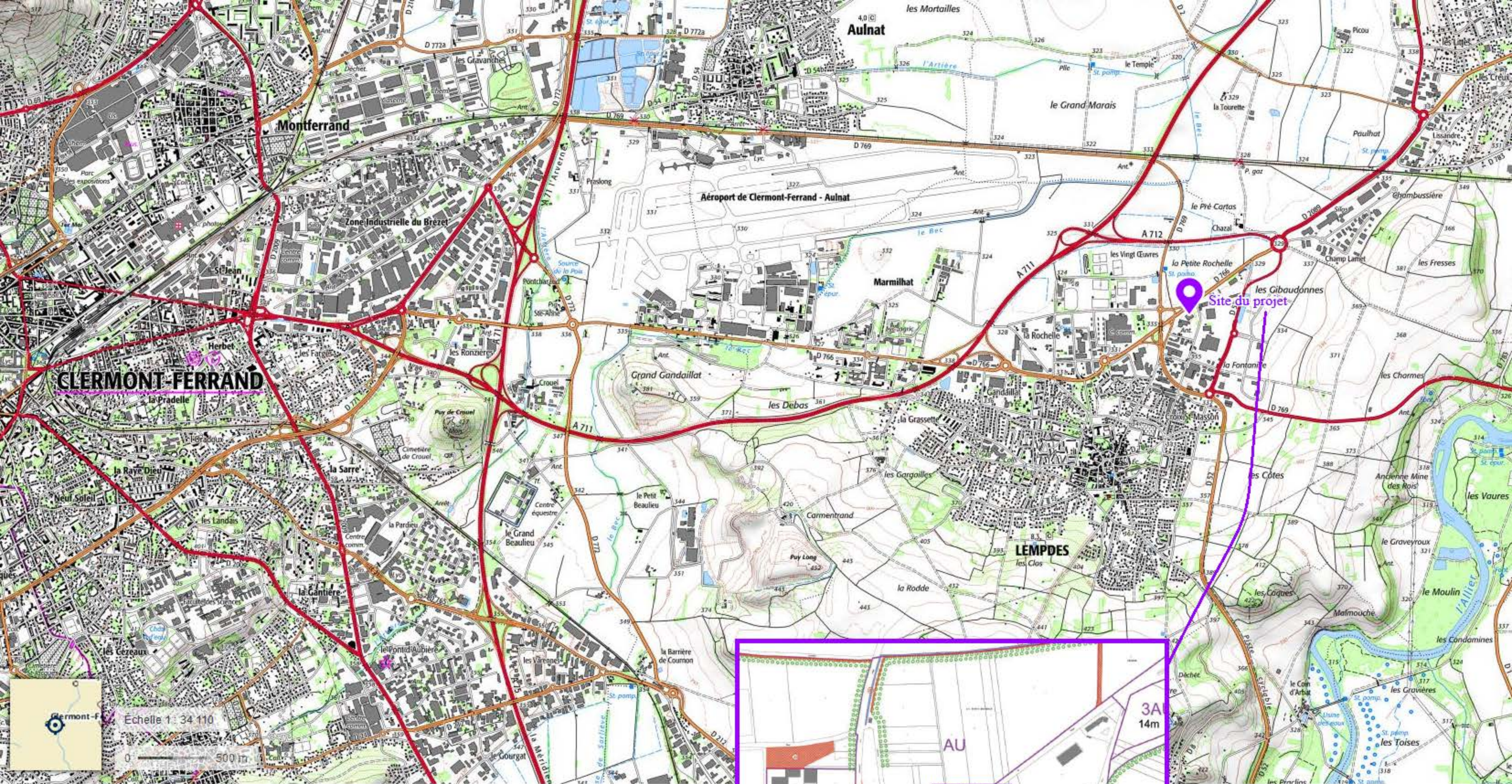




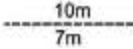
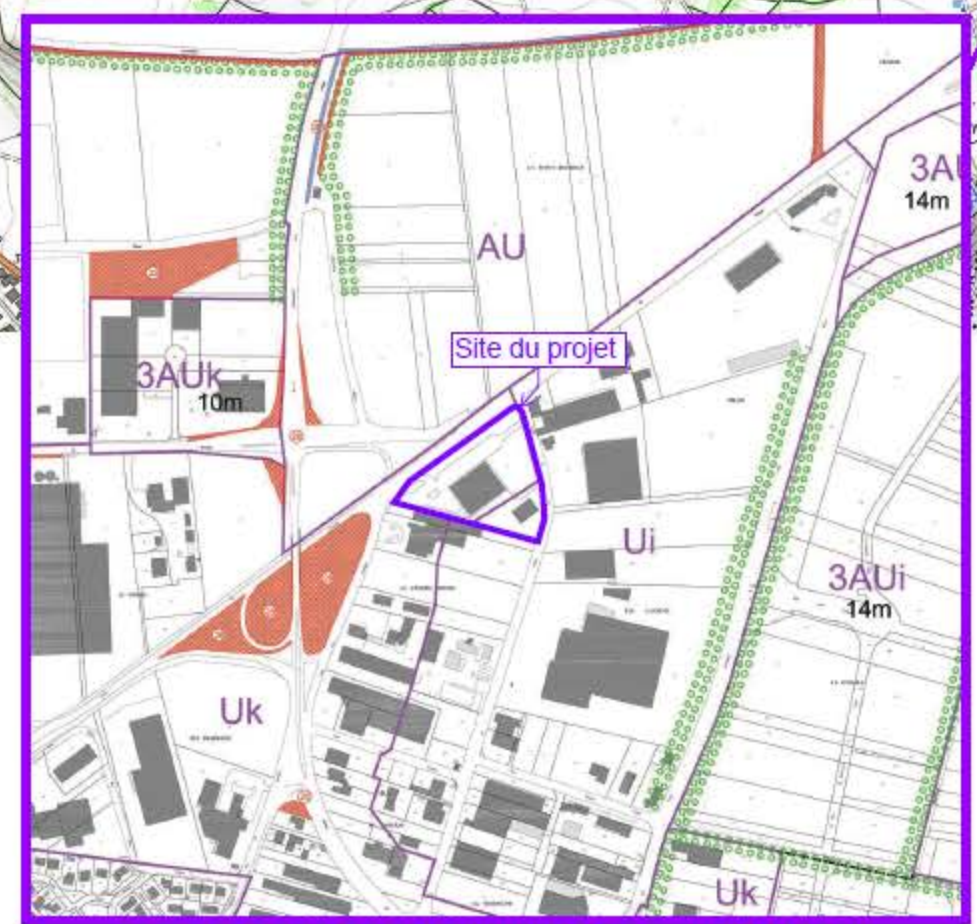


Annexe 2



Légende du PLU:

-  Limites de zones
-  Emplacements réservés
-  Secteur en cours d'étude sursis sur toute construction de plus de 10m2 Art. L123-2 du C.U. Délais jusqu'au 20-06-2012
-  Espaces boisés à créer ou conserver
-  Limite d'application des hauteurs



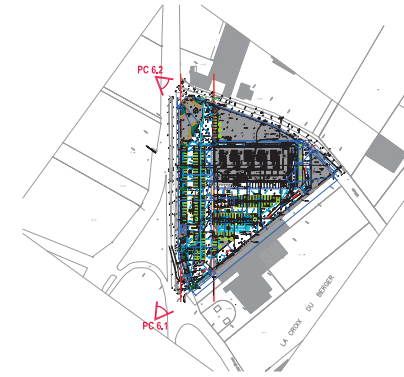
Données cartographiques : © IGN, CRAIG, FEDER

Extrait du PLU de la commune de Lempdes (63)

Annexe 3



PC 6.1 INSERTION - vue projet



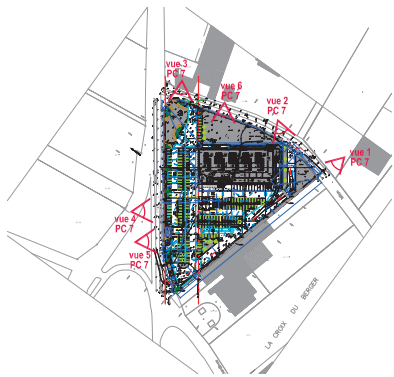
PC 6.1 INSERTION - vue actuelle



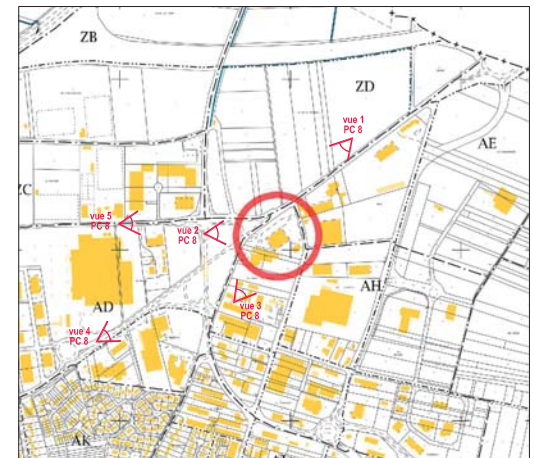
PC 6.2 INSERTION - vue projet



PC 6.2 INSERTION - vue actuelle

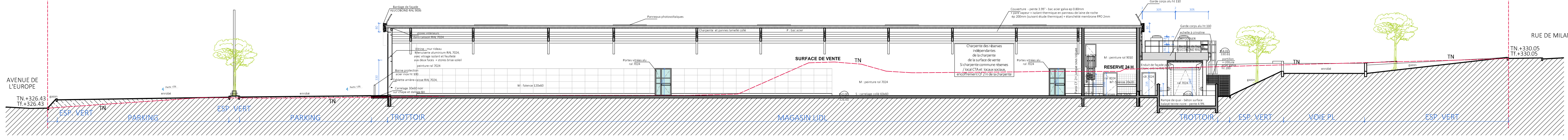


PC 7 - VUES DU TERRAIN DANS ENVIRONNEMENT PROCHE

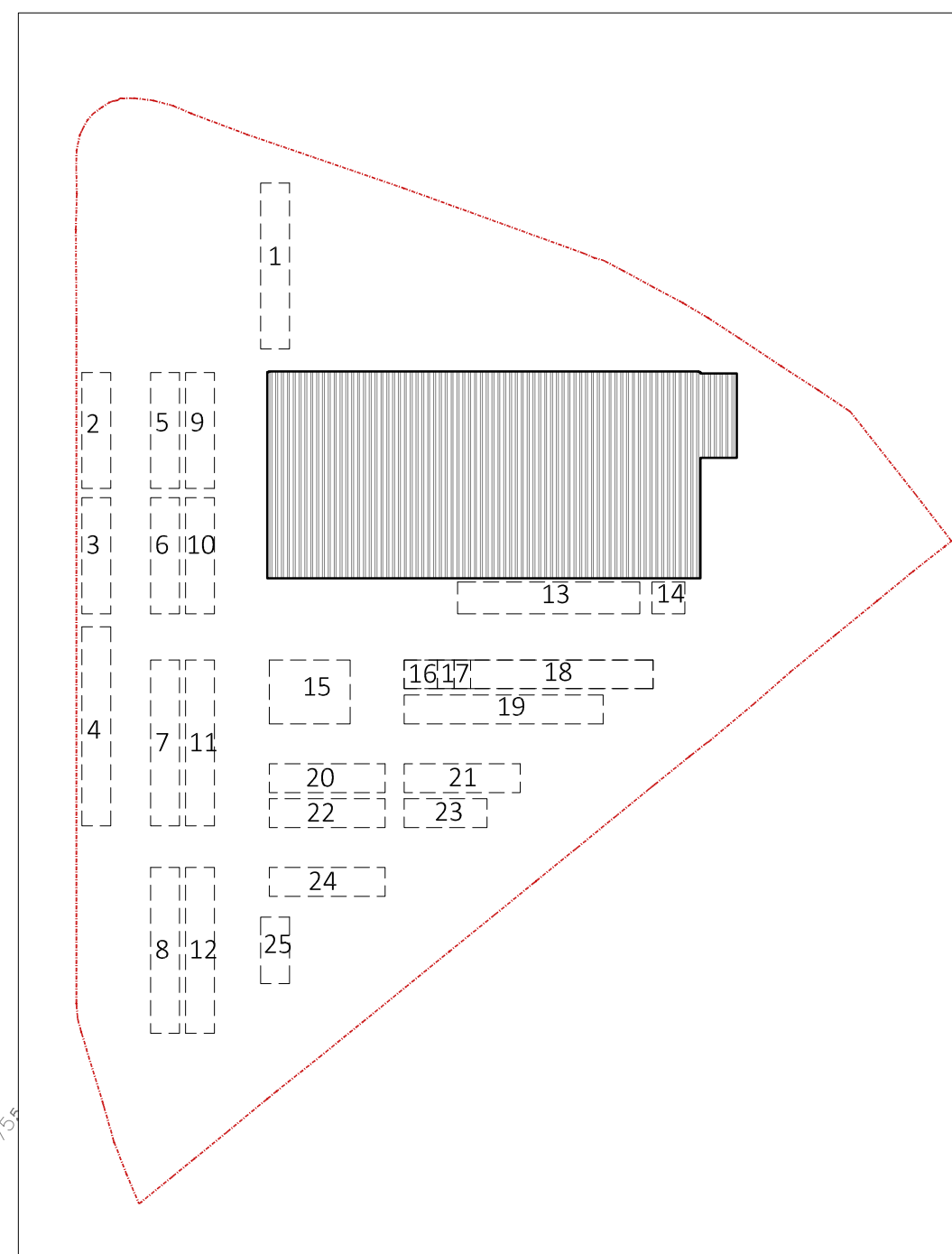



PC 8 - VUES DU TERRAIN DANS PAYSAGE LOINTAIN

Annexe 4



COUPE PAYSAGERE CC - ech 1/200



* Stationnement type EVERGREEN + pavé drainant :

- 1 : 126.9 m² - 8 : 126.9 m² - 19 : 152.3 m²
- 2 : 88.8 m² - 9 : 88.8 m² - 20 : 88.8 m²
- 3 : 88.8 m² - 10 : 88.8 m² - 21 : 88.8 m²
- 4 : 152.3 m² - 11 : 126.9 m² - 22 : 88.8 m²
- 5 : 88.8 m² - 12 : 126.9 m² - 23 : 63.5 m²
- 6 : 88.8 m² - 16 : 25.4 m² - 24 : 88.8 m²
- 7 : 126.9 m² - 18 : 139.6 m² - 25 : 50.9 m²

sous total EVERGREEN : 2106.5m²

* Stationnement places co-voiturage :

- 13 : 154.4 m²
- 14 : 28.1 m²

sous total places co-voiturage : 182.5m²

* Stationnement enrôlé :

- 15 : 137.3 m²

sous total enrôlé : 137.3m²

* Stationnement places recharge-élec :

- 17 : 25.4 m²

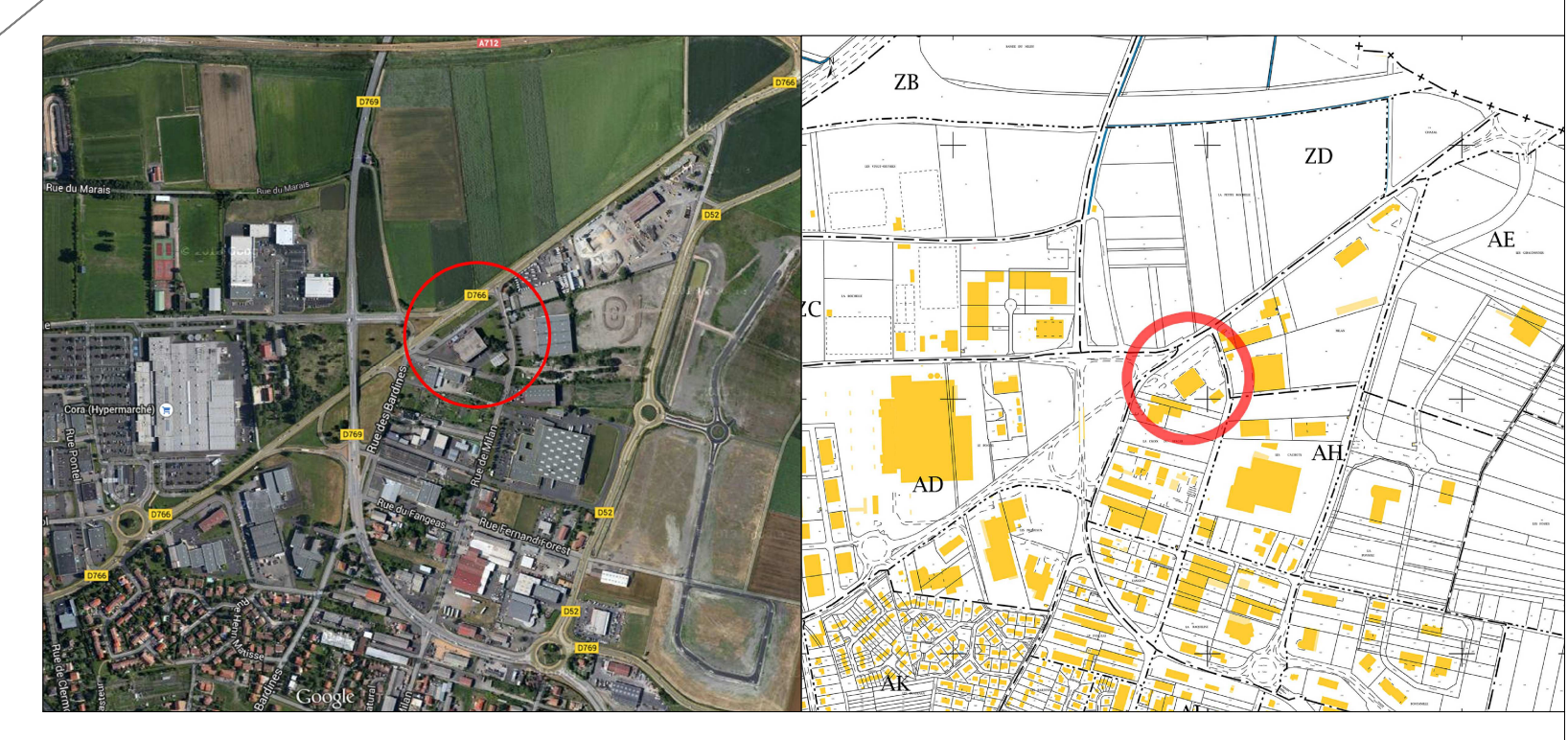
sous total places recharge-élec : 25.4m²

sous total stationnement : 2451.7m²

Prise en compte de la loi ALUR :

- * Stat. type EVERGREEN + pavé drainant : 50% du stat. soit 50% de 2106.5m² : 1053.25m²
- * Stat. places co-voiturage : 0% du stat. soit 137.3m²
- * Stat. enrôlé : 100% du stat. soit 137.3m²
- * Stat. places recharges-élec : 0% du stat.

total stationnement (loi ALUR) : 1190.55m²



PLANS DE SITUATION

	S.N.C. LIDL Siège	MAITRE D'OUVRAGE	S.N.C. LIDL Régional
	35, rue C. Peguy BP 32 67039 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.30.94.00		71300 MONTCEAU-LES-MINES Tél. : 03.85.69.52.10

CONSTRUCTION D'UN MAGASIN D'ENSEIGNE LIDL
Avenue de l'Europe
63370 LEMPDES

Surf. de vente :	1421.70 m ²	Surf. stationnement :	1190.55 m ²
Surf. de plancher :	2424.60 m ²	Surf. esp. verts :	4603.30 m ²
Surf. terrain :	3462.1 m ²	Places de parking :	189
Surf. VRD (circ. + stationnement) :	7798.10 m ²	Linéaires de vente :	488.90 m

F. BOURBONNAIS
E. JACOB
architectes d.p.i.g.

ARCHITECTES
9 place Maréchal Foyolle - 63000 Clermont-Ferrand
Tél 04 73 19 03 58
Courriel : bourbonnais.jacob@wanadoo.fr

PLAN DE SITUATION
PLAN DE MASSE
COUPE PAYSAGERE CC
PROJET

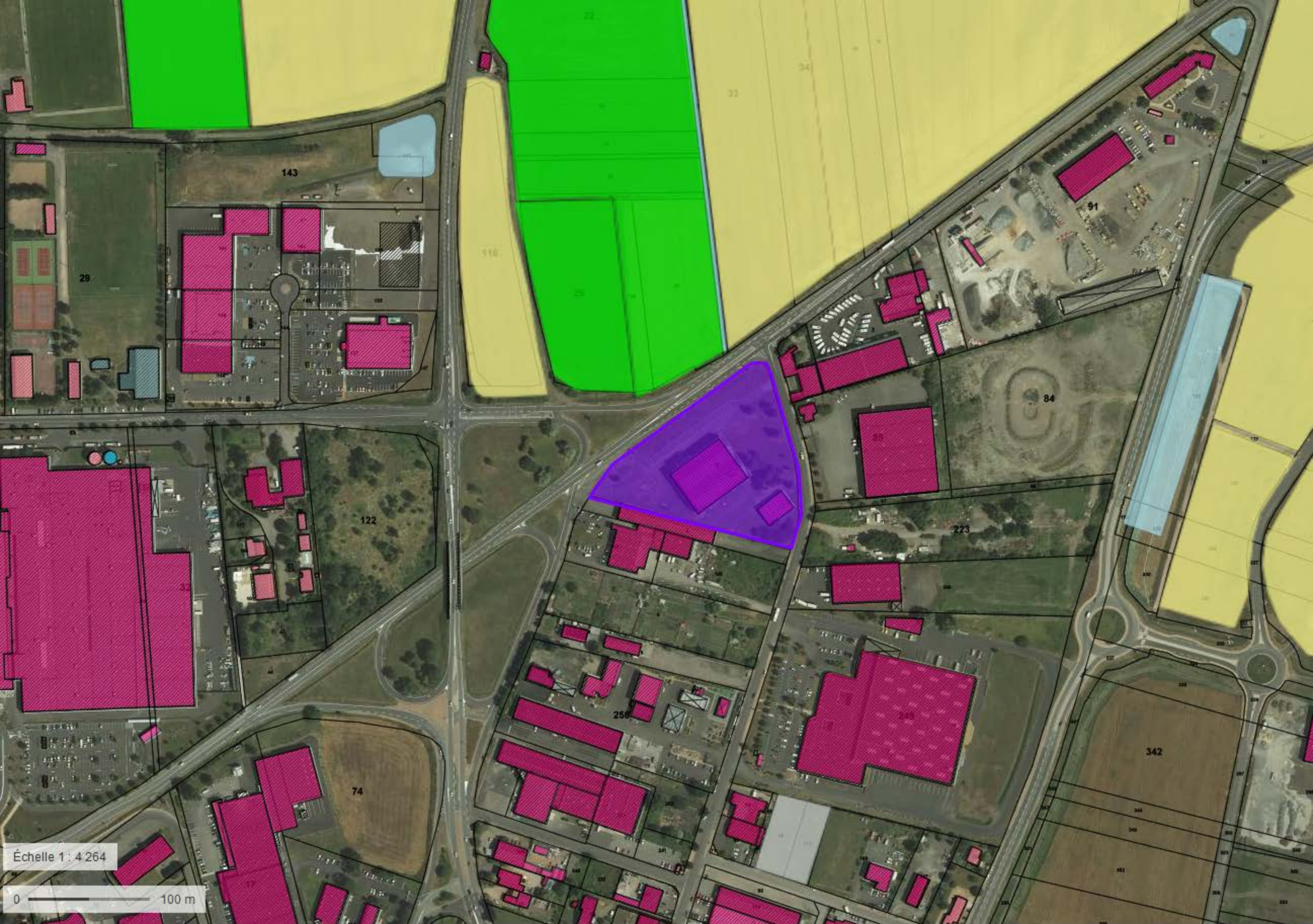
A architecte	PC 02	Etabi le	Echelle	Ref. des pièces jointes
		07 MARS 2017	1/200	PC1 - PC2 PC 3

Ind.	DATE	DESIGNATIONS DES MODIFICATIONS

PLAN DE MASSE - ech 1/200

- Quercus ilex avec fosse délimitée par bordure T1
- Quercus ilex
- Arbre existant conservé
- arbustes et graminées type :
 - photinia red robin
 - buxus sempervirens
 - cornouiller
 - forsythia
- gazon
- pouzolane + galets
- paillage minéral
- places Evergreen avec pavés drainants 15x15
- places de stationnement recharge électrique Evergreen avec pavés drainants 15x15
- réseau EP
- réseau EU/EV

Annexe 5



source: Géoportail

Légende:

Registre parcellaire graphique (RPG) 2014

- blé tendre
- maïs

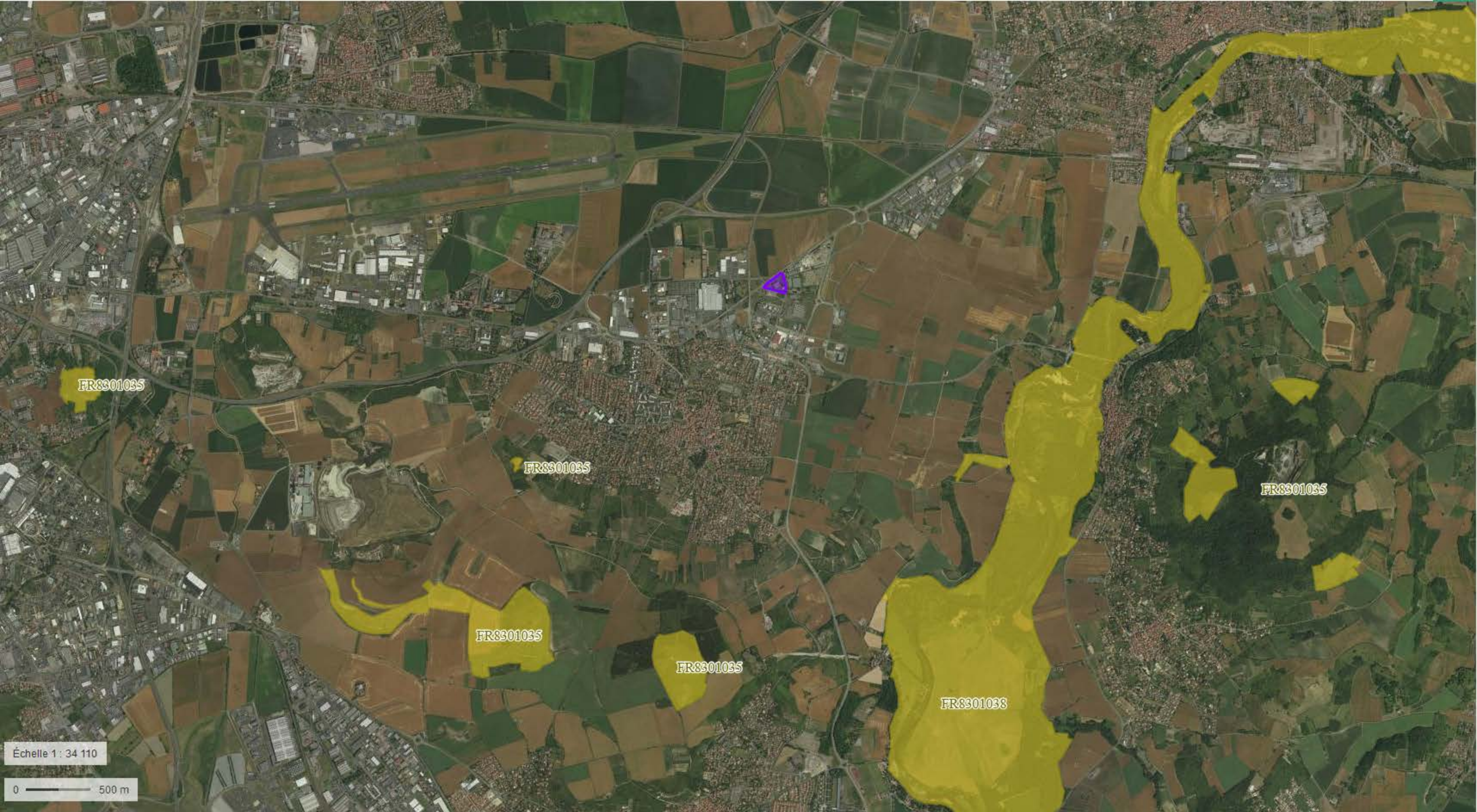
Bâtiments

- bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole
- autre bâtiment
- pratique sportive
- réservoir d'eau

Autres

- hydrographie
- site du projet

Annexe 6



source: Géoportail, INPN

Légende

 sites Natura 2000

 site d'étude

Directive Habitat :

- _ Zone Spéciale de Conservation : FR8301035 - Vallées et côteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes
- FR8301038 - Val d'Allier - Alagnon

Annexe 7

LIDL

Lempdes (63)

Examen au cas par cas - Auto-évaluation

Rapport R001-16132018-CML-V01

31 août 2017

Table des matières

Fiche contrôle qualité	5
1 Introduction.....	6
1.1 Objectifs de l'étude	6
1.2 Méthodologie	7
1.3 Documents de référence	7
2 Caractéristiques générales du projet	9
2.1 Localisation du projet	9
Présentation du projet	12
3 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée	14
4 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.....	17
5 Conclusion de l'auto-évaluation	21
6 Limites de validité	22

Liste des tableaux

Tableau 1.1 Nomenclature des projets en annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (extrait)	6
---	---

Liste des figures

- Figure 2.1 : Localisation du site
- Figure 2.2 : Localisation du site dans la ville de Lempdes
- Figure 2.3 : Plan masse du projet

Annexes

- Annexe 1 : Plan de masse
- Annexe 2 : Notice descriptive
- Annexe 3 : Rapport d'étude SORMEA
- Annexe 4 : Carte des risques d'inondation par remontée de nappe sur le site
- Annexe 5 : Cartes d'exposition au bruit (source : Clermont Auvergne Métropole)
- Annexe 6 : PLU de Lempdes (63) : plan des zonages et dispositions applicables

Fiche contrôle qualité

Destinataire du rapport	LIDL
Site	Lempdes (63)
Interlocuteur	Camille FERNANDEZ
Adresse	Direction régionale 12 - ZA Le Prélong - 71300 Montceau-Les-Mines
E-mail	camille.fernandez_dr12@lidl.fr
Téléphone / télécopie	/
Téléphone portable	06-35-84-14-89
Intitulé du rapport	Examen au cas par cas - Auto-évaluation
Notre référence / date	R001-16132018-CML-V01 du 31 août 2017
Rédacteur	Marie-Laure CHALLAMEL, Ingénieur d'études
Responsable de l'étude	Eric VEDEL, Chef de projets
Superviseur	Frédéric PANSA, Chef de projets

Coordonnées

Tauw France – Agence de Lyon
4, rue Victor Lagrange
69007 LYON

Tél : 04-37-65-15-55
Fax : 04-37-65-15-50

Représentant légal : Monsieur Eric MARTIN

Email : info@tauw.fr

Tauw France est membre de **Tauw Group bv** – www.tauw.nl

Tauw France – Siège social
Parc tertiaire de Mirande
14D rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON

Tél : 03-80-68-01-33
Fax : 03-80-68-01-44

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Nombre de : Pages	Exemplaires client	Annexes	Tomes
V01	31 août 2017	Création du document	23	1	2	1

Référencement du modèle de rapport : DS 88 21-11-11

1 Introduction

La société LIDL projette de créer un nouveau magasin de commerce de détail à Lempdes (63) :
Avenue de l'Europe
63370 LEMPDES

Le magasin comportera un parking de 189 places attenant au magasin pour l'accueil des clients.

Tous les projets relevant d'au moins une catégorie listé au le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement font l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un examen au cas par cas dont .

Tableau 1.1 Nomenclature des projets en annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (extrait)

Catégories de projets	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	-	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

Le nombre d'aires de stationnement du projet dépassant le seuil de 50 unités (rubrique 41), le projet est soumis à un examen au cas par cas.

Le présent rapport constitue l'auto-évaluation du projet réalisée dans le cadre de l'examen au cas par cas en application de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

1.1 Objectifs de l'étude

L'objectif du présent document est de réaliser une auto-évaluation du projet de création d'un parking de 189 places attenant au magasin LIDL sur la commune de Lempdes (63).

Ce document vise à exprimer les enjeux environnementaux du projet et de donner l'appréciation du porteur du projet sur la nécessité qu'il fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il en soit dispensé.

1.2 Méthodologie

Pour les projets relevant d'un examen au cas par cas en application de l'article R. 122-2, le maître d'ouvrage décrit les caractéristiques de l'ensemble du projet, y compris les éventuels travaux de démolition ainsi que les incidences notables que son projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine. Il décrit également, le cas échéant, les mesures et les caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables de son projet sur l'environnement ou la santé humaine.

La liste détaillée des informations à fournir est définie dans un formulaire de demande d'examen au cas par cas dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé de l'environnement (CERFA 14734*03).

Ce formulaire offre la possibilité au porteur du projet de s'exprimer sur les enjeux du projet et de donner son appréciation sur la nécessité qu'il fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il en soit dispensé.

Cette étude dénommée « auto-évaluation » doit porter sur les trois critères suivants qui permettent à l'autorité environnementale de prendre sa décision au regard des renseignements fournis :

- caractéristiques générales du projet ;
- sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Le porteur du projet peut également apporter des arguments supplémentaires sur des questions non directement abordées dans le formulaire et concernant par exemple :

- le choix du projet parmi les différents partis envisagés ;
- les garanties envisagées quant à la maîtrise des impacts résiduels...

1.3 Documents de référence

Les principaux documents de référence utilisés pour l'évaluation environnementales de type examen au cas par cas des projets sont les suivants :

- Le code de l'environnement Livre I, relatif aux dispositions communes, en particulier son titre II – chapitre II « Evaluation environnementale » et aux textes réglementaires applicables
 - partie réglementaire : articles R. 122-3 ;
- Arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement
- Formulaire CERFA 14734*03 « Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale »
- Formulaire CERFA 51656#03 « Notice explicative pour les demandes d'examen au cas par cas »

LIDL / Lempdes (63) / Examen au cas par cas - Auto-évaluation

- Guide de lecture de la nomenclature des études d'impact (R.122-2), MEEM, Février 2017

2 Caractéristiques générales du projet

2.1 Localisation du projet

Le projet de parking attendant au magasin LIDL est situé dans le département du Puy-de-Dôme (63), sur le territoire communal de Lempdes, à l'adresse suivante :

Avenue de l'Europe
63370 LEMPDES

La commune de Lempdes fait partie de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, « Clermont Communauté » et se situe à l'Est de celle-ci (Figure 2.1 : Localisation du site).

Ce projet de parking, est situé à proximité du futur centre commercial. Il est localisé sur des parcelles abritant d'anciens bâtiments d'activités commerciales et artisanales.

LIDL / Lempdes (63) / Examen au cas par cas - Auto-évaluation

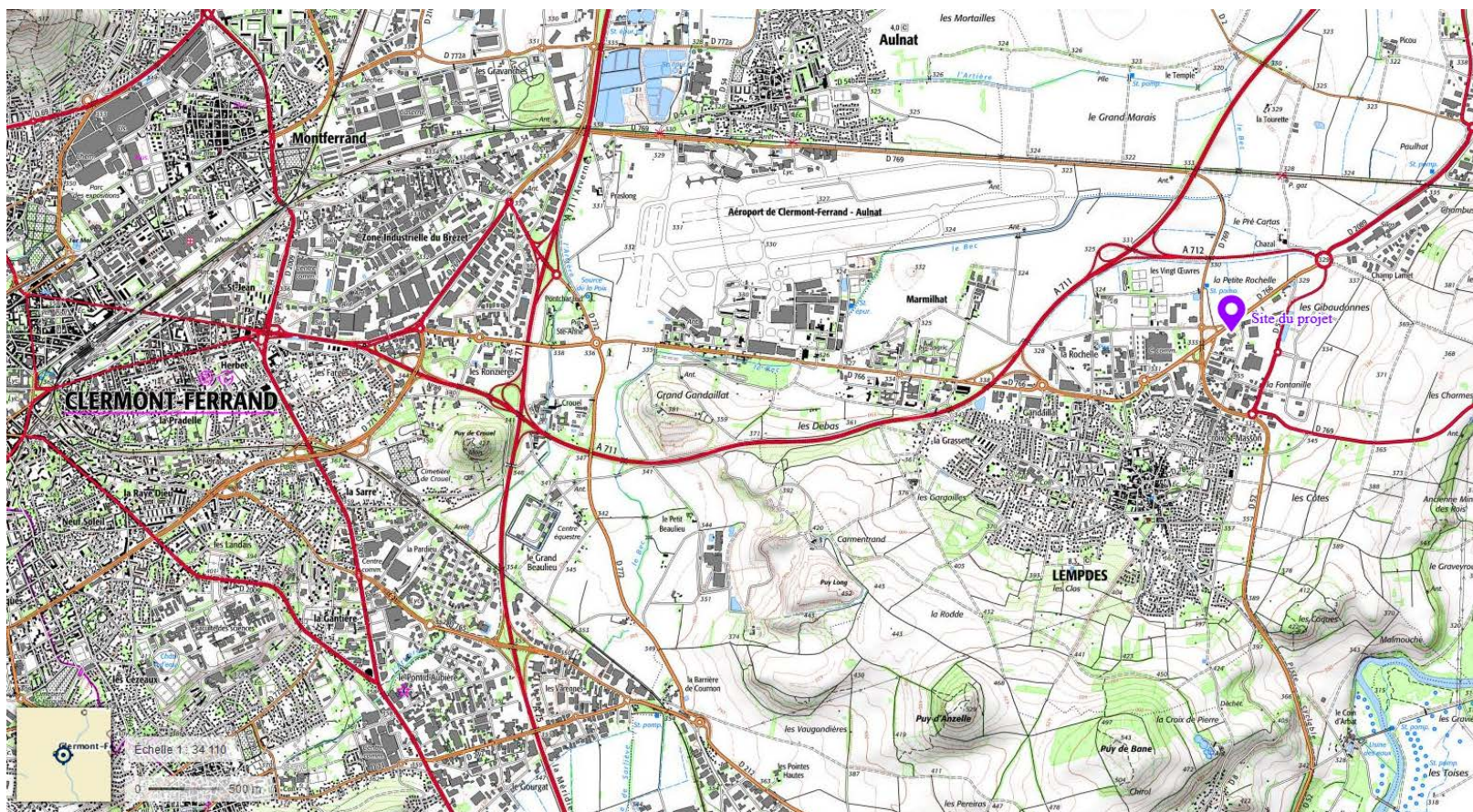


Figure 2.1 : Localisation du site (Source : Géoportail)

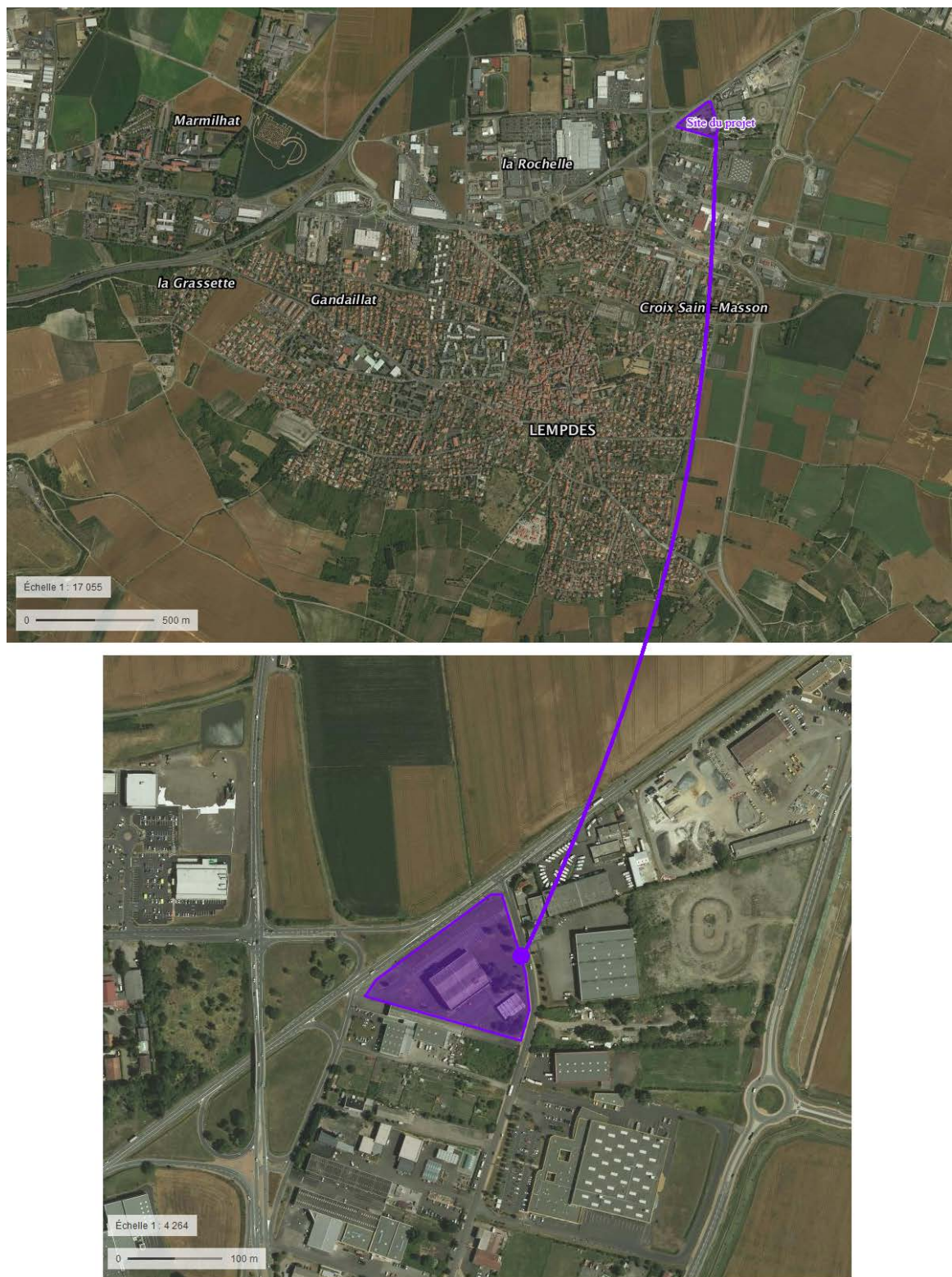


Figure 2.2 : Localisation du site dans la ville de Lempdes (Source : Géoportail)

Présentation du projet

Le projet prévoit la construction d'un magasin et de son parking, au Nord-Est de la ville. La parcelle se trouve au croisement de deux voies de circulation, sur la bordure extérieure de Lempdes. Elle accueille actuellement d'anciens bâtiments de commerce et d'artisanat (6250 m²), qui seront démolis dans le cadre de ce projet. La partie située le long de l'avenue de l'Europe est relativement plane, tandis que le reste de la parcelle présente une pente assez forte orientée au Nord. L'environnement autour du projet est diversifié et se constitue de zones agricoles au Nord et à l'Est, de zones d'activités au Sud et de zones commerciales à l'Ouest. L'aéroport de Clermont Auvergne et l'autoroute A711 sont présents non loin du site.

Le projet, d'une superficie globale de 14 621 m², prévoit l'insertion d'un magasin moderne présentant un espace de vente de 2 424,6 m², conforme au nouveau concept architectural (NFKT14) de l'enseigne.

Le parking occupera une surface de 1 190,55 m², pour y permettre de l'installation de 189 places de parking, dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite, 4 places pour les familles, 2 places pour les véhicules électriques et 13 places réservées au co-voiturage. Un parc à vélo sera également disponible derrière l'abri à chariots.

Dans une démarche écologique, les places de stationnement seront traitées en revêtement perméable de type Evergreen et en pavés drainants, les eaux de toiture seront récupérées pour l'arrosage des espaces verts, un bassin de rétention collectera les eaux pluviales pour leur traitement et des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture pour tendre à une autonomie en termes d'énergie consommée.

Le parking sera découpé en îlots avec bandes végétales engazonnées et plantation de chênes. Des espaces mêlant végétaux, minéraux et espaces engazonnés seront mis en place le long de l'avenue de l'Europe et aux entrées et sorties du parking. Les voies de circulation seront enrobées et l'accès au parking se fera par les dessertes existantes de l'ancien magasin ATLAS.

3 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le tableau de synthèse suivant reprend le diagnostic environnemental du parking du magasin LIDL à Lempdes (63) :

Éléments	Atouts du site	Contraintes du site
Milieu physique		
Climat	Le climat est à influence océanique et continentale (températures moyennes minimale : -0,1°C et maximale : 26,5°C), avec un ensoleillement moyen annuel de 71,85 jours par an.	-
Topographie	-	Dénivellation importante entre la zone plane située le long de l'avenue de l'Europe et le fond de la parcelle située le long de l'avenue de Milan.
Géologie	La géologie est connue à partir d'un sondage réalisé à proximité (Référence : BSS001TAXC ; Infoterre) : 0 - 1,30 m : terre noire limoneuse ; 1,30 - 7 m : marne.	-
Hydrogéologie	Site en dehors des zones de répartition des eaux.	-
Hydrographie	Pas de modification du réseau hydrographique.	-
Qualité des eaux	-	Etat écologique médiocre de l'Allier en 2013 (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
Qualité de l'air	-	Lempdes fait partie de l'agglomération de Clermont-Ferrand, dont les citoyens sont trop exposés en moyenne sur l'année, aux polluants atmosphériques pris en compte par l'indice ATMO (source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).
Milieu naturel		
Zonage	Site en dehors des zonages naturels répertoriés.	-
Occupation des sols	Intérêt très faible au vue du terrain d'implantation.	-

Éléments	Atouts du site	Contraintes du site
Flore	Absence d'espèce de valeur patrimoniale ou protégée au vue du terrain d'implantation.	-
Faune	Espèces présentes communes au vue du terrain d'implantation.	-
Zone humide	Absence de zone humide recensée sur le site d'étude.	-
Patrimoine et paysage		
Paysage	Le projet est situé en zone d'activité.	-
Patrimoine	Aucun site classé, inscrit ou appartenant au patrimoine mondial de l'UNESCO sur la commune de Lempdes.	-
Risques naturels, sanitaires et technologiques		
Inondation	-	Sensibilité très élevée (nord de la parcelle) à très faible face au risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments. Non classé en zone à risque d'inondation par ruissellement
Mouvement de terrain	Aucun mouvement de terrain recensé dans un rayon de 2 km autour du projet.	-
Retrait gonflement des argiles	-	Le risque retrait et gonflement des argiles est considéré comme fort sur la zone de l'étude.
Séisme	-	Sensibilité moyenne au risque sismique.
Risque industriel	Site en dehors des périmètres des PPRT.	-
Risque rayonnements ionisants	-	Pas d'informations sur ce risque.
Pollution de sol	Pas de contamination identifiée d'une pollution.	-
Nuisance sonore	Les seuls bruits seront liés au trafic routier engendrés par le magasin durant les horaires d'ouverture et pour les livraisons, en période diurne.	-
Nuisance olfactive	Pas de nuisance directe.	-
Nuisance lumineuse	Eclairage du magasin aux horaires d'ouverture et éclairage public.	-
Nuisance liée à des vibrations	Zone non concernée par des vibrations (aéroport à plus de 2km du site).	-

LIDL / Lempdes (63) / Examen au cas par cas - Auto-évaluation

Éléments	Atouts du site	Contraintes du site
Milieu humain		
Urbanisme	Zones Uk et Ui du PLU.	-
Servitudes	Servitudes de l'ancien magasin ATLAS conservées.	-
Population	8 701 habitants en 2014 (INSEE)	-
Accès au site	Bien desservi par l'avenue de l'Europe. L'accès au bâtiment se fera par les accès existants, dont un sera déplacé pour l'accès aux poids lourds par la rue de Milan.	-
Services	Proximité des écoles, associations, soins, commerces et artisans.	-
Transports	Commune desservie par les transports en commun de l'agglomération de Clermont-Ferrand.	-
Réseau d'eau potable	Branchement au réseau géré par la commune.	-
Réseau d'eau usée	Branchement au réseau public.	-

4 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Niveau d'impact :

A vérifier	Positif ou nul	Faible	Modéré	Fort
------------	----------------	--------	--------	------

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Ressources				
Le projet engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	X		Prélèvements d'eau liés à l'entretien des locaux et aux sanitaires à l'usage du personnel et des visiteurs.	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	-	
Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet sera principalement excédentaire en matériaux, notamment au niveau de la plateforme du bâtiment (terrain à décaisser sur environ la moitié du bâtiment pour une altitude comprise entre 0 et 315 cm environ).	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	Seule une bande de 14m de large le long de l'avenue de l'Europe devra faire l'objet d'un remblai pour une altitude comprise entre 0 et 80cm. Les sources proviendront de carrières proches.	
Milieu naturel				
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitat, continuités écologiques ?	X		Dérangement temporaire (bruit et mouvements) de la faune locale lors de la phase de travaux. Le projet se situe en zone d'activité, sur une parcelle à vocation industrielle et le site n'abrite pas d'espèces ou d'habitats d'intérêt patrimonial, le niveau d'impact estimé est donc faible. LIDL favorisera des essences de haies, buissons et arbustes locales et qui privilégieront le développement de la biodiversité commune et sa	

LIDL / Lempdes (63) / Examen au cas par cas - Auto-évaluation

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
			pérennisation sur le site.	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées dans le Cerfa 14734*03		X	-	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	-	
Risques et nuisances				
Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Site en dehors du périmètre des PPRT.	
Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Sensibilité "très élevée" (au nord, nappe affleurante) à "très faible" (3/4 de la parcelle) face au risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments. Une remontée de nappe entraînera une dégradation des locaux et des produits stockés, mais il n'y aura pas d'entraînement par les eaux.	
			Zone d'aléa « fort » : le risque de retrait et gonflement des argiles sera pris en compte lors du dimensionnement des fondations.	
Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	-	
Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X		Lempdes fait partie de l'agglomération de Clermont-Ferrand, dont les citoyens sont trop exposés en moyenne sur l'année aux polluants atmosphériques pris en compte par l'indice ATMO (CO ₂ , NO ₂ , O ₃ et PM10). La fréquentation du magasin n'aura pas d'influence sur ce risque (annexe 3).	
Commodités de voisinage				

LIDL / Lempdes (63) / Examen au cas par cas - Auto-évaluation

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Est-il source de bruit ?	X		Source de bruits liés à la circulation lors des heures d'ouverture et des livraisons. Le magasin sera exploité uniquement en période diurne, et la nuisance sera limitée.	
Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Proximité de l'aéroport de Clermont Auvergne et de routes à trafic important. Cependant le site est situé en dehors des zones d'exposition au bruit de l'aéroport (source : Géoportail).	
Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	-	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	-	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Eclairage artificiel du centre commercial aux heures d'ouverture. La nuisance est déjà existante aux alentours.	
Pollutions				
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Rejets atmosphériques liés à l'augmentation du trafic négligeables.	
Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejet des eaux usées et des eaux pluviales en surplus (après réutilisation pour l'arrosage et traitement au séparateur d'hydrocarbures) aux réseaux existants.	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Production de déchets ménagers liés à l'activité du site.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population				
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	-	

LIDL / Lempdes (63) / Examen au cas par cas - Auto-évaluation

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme/aménagement)	X		Le projet va remplacer une ancienne activité commerciale fermée (magasin ATLAS) par un nouveau centre commercial qui re-crèera des emplois et permettra de revitaliser un bâtiment existant qui n'est plus occupé..	

5 Conclusion de l'auto-évaluation

Le projet a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir un programme qui répond au mieux aux attentes de développement durable et de respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Les prélèvements en eau seront négligeables (eaux sanitaires et nettoyage du magasin, aucun au niveau du parking).

La commune de Lempdes n'est pas concernée par un PPRT, même si la commune est concernée par le transport de matières dangereuses (hydrocarbures, chlore).

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique au droit du site, même si des décaissements seront nécessaires à l'aplanissement d'une partie du terrain.

Les aléas et risques naturels ne sont cependant pas négligeables. En effet, la commune de Lempdes est concernée par différents risques naturels au droit du site :

- exposition sismique "modérée" ;
- aléa "fort" de retrait et gonflement des argiles ;
- aléa "très élevé" (au nord) à "très faible" (3/4 du site) de risque de remontée de nappe dans les sédiments.

Toutefois, le projet respectera les exigences liés aux problématiques géotechniques rencontrées.

L'impact sonore sur le voisinage sera faible au vu de la position du site. Celui-ci se situe en zone d'activité et il est concerné par les nuisances sonores produites par les axes routiers proches et le trafic aérien lié à la proximité de l'aéroport de Clermont-Ferrand.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé en zone d'activité, sur une parcelle à vocation industrielle de faible intérêt écologique. La faune locale commune pourra réinvestir le site à l'issue des travaux.

Aucun impact n'est à prévoir sur le patrimoine architectural et paysager au droit et aux alentours du site.

Les impacts du projet dans son ensemble, et qui plus est du parking, sont donc négligeables.

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact.

6 Limites de validité

Tauw France a établi ce rapport au vu des informations fournies par le client/maître d'ouvrage et au vu des connaissances techniques acquises au jour de l'établissement du rapport.

De plus, Tauw France ne saurait être tenu responsable des mauvaises interprétations de son rapport et/ou du non-respect des préconisations qui auraient pu être rédigées.

Annexe

1

Plan de masse